

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 516 relative à l'entrée d'entrée en sixième

n° 516

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

12 mai 1949

Numéro JO

n° 5 du 31/05/1949

Date du numéro

31 mai 1949

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 8 septembre 1947 fixant les modalités de l'examen d'entrée en sixième et des bourses 1re série

Sur la proposition du chef du service de renseignement,

### TEXTE INTÉGRAL

Art.. 1er.— L'examen d'entrée en sixième aura lieu à l'école publique de Djibouti le jeudi 12 mai 1949 à partir de 7 h. 30.

#### Art. 2

La Commission chargée d'examiner les candidats, sera composée comme, suit, : Président : M. le chef du service de l'enseignement; Membres : Mme Pottier, institutrice de 4e classe; M. Grainet, instituteur de 6e classe. M. Rémy, instituteur de 6e classe.

#### Art. 3

— La présente décision sera en- enregistrée et. publiée partout où besoin sera.

**Le Gouverneur, P.H. SIRIEX.**